



FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE JUMEAUVILLE

ABONNEMENT - TARIF

Depuis le **1^{er} septembre 2014**, la cotisation annuelle est de :

Adulte : 15 euros

Jeune : 8 euros (jusqu'à 16 ans)

Tarif familial : 25 euros

DUREE DU PRET - NOMBRE DE PRET

Vous avez la possibilité d'emprunter **6 livres** maximum pour une **durée d'un mois**.
Vous pouvez prolonger la durée du prêt en nous prévenant par téléphone (07-86-38-85-87) **ou par mail** (jhalivres@gmail.com)

Tous les ouvrages sont à rapporter exclusivement à la bibliothèque et aux heures d'ouverture.

RAPPELS ET AMENDES

Une lettre de réclamation sera adressée au retardataire indiquant le montant de l'amende due :

1^{er} rappel : **0,50 euros par livre et par semaine de retard.**

2^e rappel : **0,80 euros par livre et par semaine de retard**

3^e rappel : **1 euro par livre et par semaine de retard**

4^e rappel : **10 euros par livre et par semaine de retard**

Le lecteur ne pourra effectuer de nouveaux emprunts qu'après s'être acquitté de sa dette.

DETERIORATION OU PERTE DE LIVRES

Les livres ne doivent en aucun cas être réparés par le lecteur. Cependant, celui-ci s'engage à **signaler toute détérioration** au responsable de la bibliothèque.

Tout livre égaré ou détérioré fera l'objet d'un remboursement de :

Pour les livres de format « poche » : 5 euros

Pour tous les autres livres : 15 euros, **ou sera remplacé par l'adhérent.**

Après 3 livres égarés ou détériorés, le lecteur se verra radié de la bibliothèque.

HORAIRES D'OUVERTURE (changement à compter du 1^{er} septembre 2017)

Mercredi : de **10 h 30 à 12 h**

Samedi après-midi, sur demande.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée tous les jours fériés ainsi qu'en juillet et en Août (toutes les vacances scolaires). **Tous les ouvrages seront donc rendus impérativement avant les vacances scolaires d'été. Des prêts pourront se faire exceptionnellement sur une durée plus longue pendant cette période.**

ORGANISATION - INSCRIPTION

Seuls les membres du bureau sont habilités à ouvrir la bibliothèque..

Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, quel que soit leur lieu de domicile, doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription.

Le choix des ouvrages effectué par les mineurs reste sous la responsabilité de leurs parents.

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux de la bibliothèque sauf animation expressément organisée par la bibliothèque.

L'accès à la bibliothèque est interdit aux animaux.

Les ouvrages comme les encyclopédies, dictionnaires ou « beaux livres » seront à consulter uniquement sur place.

Chaque adhérent devra signer ce présent règlement en deux exemplaires dont un sera conservé à la bibliothèque.

Je soussigné _____

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait à Jumeauville, le

Signature :